

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 17 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 DJS 392** Subvention d'équipement (4 100 000 euros) et protocole d'accord avec la Société Anonyme d'Économie Mixte du Palais Omnisports de Paris Bercy (SAEPOPB) pour la prise en charge des travaux de désamiantage.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de délégation de service public pour la rénovation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris Bercy (12<sup>ème</sup>), en date du 29 septembre 2011, et notamment son article 6.2 ;

Vu la délibération 2015 DFA 86 en date du 30 juin 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris propose la signature d'un protocole d'accord sur la prise en charge des travaux de désamiantage et le versement d'une subvention d'équipement de 4 100 000 euros à la SAEPOPB, pour contribuer au financement du surcoût de désamiantage du Palais Omnisports de Paris Bercy ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : M<sup>me</sup> la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SAEPOPB le protocole d'accord relatif à la prise en charge des travaux de désamiantage ci-joint.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 4 100 000 euros (quatre millions cent mille euros) est attribuée à la SAEPOPB.

Article 3 : la dépense correspondante sera inscrite au budget d'investissement de l'exercice 2015 et des exercices suivants, sous réserves de décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**